

BESOIN D'UN GARANT POUR LOUER VOTRE LOGEMENT?



AYEZ LE RÉFLEXE VISALE.FR LA SOLUTION 100 % GRATUITE QUI RASSURE VOTRE PROPRIÉTAIRE!

- Une solution Action Logement pour tous les jeunes de moins de 30 ans, les salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle
- · Une caution 100 % gratuite en quelques clics
- Une alternative au garant physique, plus simple et plus fiable
- Une couverture sur toute la durée de votre bail*
- Un gage de tranquillité pour vous et votre futur propriétaire!

VISALE C'EST SIMPLE

COMME UN CLIC





Je me connecte sur <u>visale.fr</u> pour effectuer ma demande de visa.



Je reçois mon visa 48h après vérification des équipes Action Logement.



Je rassure mon propriétaire en lui remettant mon visa certifié Action Logement.



Mon futur propriétaire se connecte sur visale.fr pour obtenir son contrat de cautionnement.



Je peux signer le bail avec mon propriétaire.

CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.VISALE.FR



*Dans la limite de 36 mensualités impayées de loyers et charges pour un logement du parc privé ou dans la limite de 9 mensualités pour un logement du parc social ou assimilé loué à un étudiant.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement et le site www.visale.fr appartient à l'APAGL. L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez www.visale.fr.

Action Logement Services

Siège social: 66, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14

SAS au capital de 20 000 000 d'euros - Société de financement agréée 824 541 148 RCS Paris - ORIAS 17006232

